

Délibération

n°74-2025

26 novembre 2025

MISSIONS FACULTATIVES – Convention d'adhésion de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de la Savoie au service de médecine préventive.

Séance du : 26 novembre 2025

Date de la convocation : 14 novembre 2026

Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE

Secrétaire de séance : Chantal GIORDA

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 15

▪ Collège des affiliés : 13

Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Nathalie FONTAINE, Chantal GIORDA, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 12

▪ Collège des affiliés : 9

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Yannick AMET (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)
François DUNAND (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GARIOUD (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Christian RAUCAZ)
Sylvie SELLERI (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Martin NOBLECOURT)

▪ Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Georges CAGNIN)
Christian GRANGE (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

Etaient présents ou représentés : 27

Nombre de votants : 27

Était absent : 1

▪ Collège des non affiliés : 1

Thibaut GUIGUE

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD Directeur général

Carole MONTALI Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités

Virginie GELOTTIER Chargée d'appui aux collectivités

1/2

DELIBERATION N° 74-2025

MISSIONS FACULTATIVES – Convention d'adhésion de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de la Savoie au service de médecine préventive.

Par délibération du 15 octobre 2025, le conseil d'administration a autorisé le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) au service de médecine préventive du Cdg73. Celui-ci a prorogé l'adhésion de la DDETSPP audit service du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025.

Par lettre du 18 septembre 2025, la DDETSPP a sollicité le renouvellement de son adhésion au service de médecine préventive du Cdg73 à compter du 1^{er} janvier 2026, pour le suivi de ses agents de statut «ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées», «ministère de la transition écologique», «ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire», et «ministère du travail et des solidarités» affectés en Savoie. L'effectif à surveiller par le service de médecine préventive du Cdg73 s'établit aujourd'hui à 110 agents.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le Président à signer avec la DDETSPP, la convention d'adhésion au service de médecine préventive pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026, reconductible tacitement trois fois pour la même période, soit une durée maximale de quatre ans.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le projet de convention d'adhésion de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) au service de médecine préventive,

APPROUVE l'adhésion de la DDETSPP au service de médecine préventive du Cdg73 pour assurer le suivi médical de ses agents de statut «ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées», «ministère de la transition écologique», «ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire», et «ministère du travail et des solidarités» affectés en Savoie.

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la DDETSPP, la convention d'adhésion à son service de médecine préventive, à compter du 1^{er} janvier 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 26 novembre 2025
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Fabrice PANNEKOUCKE